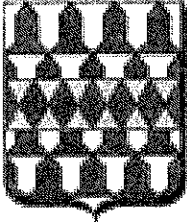


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

[mairie.mouthoumet@orange.fr](mailto:mairie.mouthoumet@orange.fr)

N/réf : JMS/SB/15206

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jérôme HERVOUET a été nommé secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE,  
Présents : Jean ANTONIETTI, Angharad DAFYDD STYLES, Pierre GUAGNO,  
Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI,  
Jean-Marie SAUNIERE, Alain TALOUR,  
Absents : Jérôme GAZEAU Maria MENDEZ RODRIGUEZ, Odile NUDING,  
Procuration : Néant

### **1. Validation du compte rendu du dernier Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance appelle de leur part des observations. Il leur demande ensuite de bien vouloir le valider.

*Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,*

*ADOPTE le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 8 juin 2015.*

### **2. Affaires financières : Admissions en non-valeur**

#### **Budget principal de la commune :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget de la commune pour lesquels les poursuites ont été sans effet. Pour la SARL « chez Divine », un jugement pour insuffisance d'actif a été prononcé le 26 novembre 2014, dans le cadre de la liquidation judiciaire du 16 octobre 2013.

Le montant total des titres objet de la demande d'admission en non-valeur par le comptable s'élève à 3 058.62 €.

***Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

***VOTE l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget communal non recouverts malgré les poursuites engagées, pour mon montant total de 3 058.62 € (trois mille cinquante-huit euros et 62 cents).***

***DIT que le montant total de ces admissions en non-valeur fera l'objet d'un mandat de 3 058.62 €, imputé à l'article 6 541.***

### **Budget régie des carburants:**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'admission en non-valeur de titres émis sur le budget de la régie des carburants. Pour la société BALADE CATHARE, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcé le 25 juin 2013, dans le cadre d'une liquidation judiciaire du 25 septembre 2012.

Le montant total des titres objet de la demande d'admission en non-valeur par le comptable s'élève à 2 454.47 €.

***Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

***VOTE l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget de la régie des carburants non recouverts malgré les poursuites engagées, pour mon montant total de 2 454.47 € (deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et 47 cents).***

***DIT que le montant total de ces admissions en non-valeur fera l'objet d'un mandat de 2 454.47 €, imputé à l'article 6 541.***

### **3. Projet d'implantation d'un parc éolien**

Au terme de plusieurs semaines de réflexion, les maires concernés par le projet instigué par la C.C.R.L.C.M. ont unanimement porté leur préférence vers l'opérateur « EDF énergies nouvelles » pour travailler la possible implantation d'un parc éolien. Quatre mâts seraient situés sur la commune de Mouthoumet, dans le secteur du Carla. Sur un plan financier, la commune devrait percevoir une recette annuelle d'environ 50 000 euros ; d'importantes recettes issues du produit de la fiscalité seront perçues par la C.C.R.L.C.M.

Des inquiétudes se font jour sur la compatibilité de ce projet avec celui du possible Parc Naturel Régional « Corbières Fenouillèdes ».

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement des études de faisabilité du projet sur le territoire communal avec l'implantation de mâts de mesures et sur le projet de bail emphytéotique.

***Le Conseil Municipal,  
Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré par sept voix pour et une abstention***

***EMET un avis favorable pour que la société EDF Energies Nouvelles France étudie sur l'ensemble du territoire de la commune la possibilité d'implanter un parc éolien.***

***AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société EDF Energies Nouvelles France une promesse de bail ou tout document permettant l'avancement de ce projet et tout document afférent à la présente délibération.***

***AUTORISE la société EDF Energies Nouvelles France à installer un à deux mâts de mesures afin de valider le potentiel éolien du site.***

#### 4. Installation agricole de Maëlle SIROU

Les parcelles WD 30 et 31 au lieu-dit « le fournas » et WE 12 « coume plane » sont exploitées jusqu'au 30 septembre 2015 par Monsieur Christian YONNET, au vu du contrat de vente d'herbe à pâturer signé avec la commune. Compte tenu de la nature de ce contrat, d'une durée d'un an et non renouvelable mais aussi du fait que Monsieur Christian YONNET ne répond pas à tous les critères fixés par le Conseil Municipal pour être éligible à la signature d'un bail rural (statut d'agriculteur, être propriétaire sur la commune de Mouthoumet et avoir le siège social de l'exploitation domicilié sur la commune de Mouthoumet) ; Monsieur le Maire propose de louer ces trois parcelles à Maëlle SIROU. Elles seront incluses à la nouvelle promesse de location et la surface totale sera portée à 54 hectares, 94 arrhes et 20 centiares pour un montant annuel de 543 euros, selon les barèmes fournis par la Chambre d'Agriculture. Le bail rural à clauses environnementales d'une durée de 9 ans devrait être signé au 1<sup>er</sup> octobre prochain. Par ailleurs, il est à noter qu'un permis de construire a été déposé pour la mise en place d'un tunnel.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

*ACCEPTE de louer à Madame Maëlle SIROU les parcelles suivantes : WD 30 et 31 au lieu-dit Le Fournas et WE 12 au lieu-dit Coume Plane, d'une contenance total de 18 ha, 86 a et 74 ca.*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette location.*

#### 5. Forêt communale

Après un travail mené avec l'office national des forêts, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inscrire à l'état d'assiette de l'exercice 2015 par l'ONF une coupe des peuplements de chênes sur une partie des parcelles WE 21 au lieu-dit « Coume Pourgat » et WH 29 au lieu-dit « Saint-Estève ». Il s'agit de coupes rases vendues à des exploitants.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

*ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe mentionnée ci-dessus.*

*DEMANDE que cette coupe soit mise en vente en 2015, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF.*

*CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait.*

*DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'agent responsable de la coupe ou, en son absence avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.*

#### 6. Logement communal

L'appartement communal situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne école est libre depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Après quelques menus travaux, il sera à nouveau à la location à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Un appel à candidatures sera diffusé très prochainement à l'échelle de l'ancien canton de Mouthoumet. Les demandes seront enregistrées jusqu'au 18 septembre prochain et une décision sur la suite à donner sera prise lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 22 septembre prochain.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à un plan pluriannuel de travaux avec d'ici quelques semaines une première tranche de travaux d'isolation du plafond et de remplacement de certaines pièces nécessaires à la bonne fermeture des huisseries. Dans ces conditions Monsieur le Maire propose de revaloriser le montant du loyer et de le fixer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 à la somme de 400 euros.

*Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité*

*ACCEPTE de louer à nouveau l'appartement de l'ancienne école à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015*

*FIXE le prix du loyer mensuel de l'appartement de l'ancienne école à la somme de 400.00 € jusqu'à la prochaine révision de l'IRL*

*DECIDE de prévoir une provision mensuelle de l'ordre de 50.00 € pour charges correspondant à des frais de consommation d'eau et d'entretien usuel de la chaudière. Cette provision sera plus finement calculée au vu du nombre de personnes composant le foyer.*

#### **7. Maintenance informatique : dénonciation du contrat signé avec l'ADHCo**

Au début de l'année 2015, la commune a confié à l'éditeur de ses logiciels « métiers » le remplacement de son matériel informatique. Ce dernier a fait une offre de maintenance informatique plus avantageuse sur un plan financier et avec de meilleures conditions de prise en charge des demandes (ex : prêt et remplacement gratuits de matériels). Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de mettre fin à la convention de prestation d'appui informatique qui nous lie avec l'ADHCo, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Aussi, conformément à l'article 2 de l'avenant du 6 juillet 2009, il propose de dénoncer l'accord qui prendrait fin le 31 décembre 2015.

*Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré par six voix pour et deux abstentions,*

*APPROUVE la dénonciation du contrat de maintenance signé avec l'association ADHCo, le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Selon les termes de l'avenant du 6 juillet 2009, il prendra fin le 31 décembre 2015.*

#### **8. Projet de maraichage**

Monsieur Stéphane MESSAOUD et Mme Agnès MARTIN domiciliés à Mouthoumet ont acquis des parcelles situées au lieu-dit RABICHOL afin de mettre en place un projet autour de l'activité de maraichage. Sous couvert d'une association loi 1901 à but non lucratif nommée la Bon'heur, il s'agira de cultiver biologiquement des fruits et légumes selon les techniques de permaculture et ce de façon progressive. La récolte et la vente en circuits courts seront ensuite organisées selon les différentes commandes.

#### **9. STation d'EPuration**

Après les différentes interventions des services spécialisés du Conseil Général, celle-ci fonctionne à nouveau correctement. Des tests de décantation des boues de type V30 sont régulièrement faits ainsi que des travaux d'extraction de ces dernières. Il est à noter qu'un 3<sup>ème</sup> bassin de décantation a été mis en place fin 2014. Afin de faire des économies, de nombreux petits travaux ont été réalisés en régie.

#### **10. Questions et informations diverses**

10.1 Monsieur le Maire informe de la rédaction d'un arrêté municipal pris afin d'interdire sur le territoire communal le stationnement des gens du voyage. Cet arrêté est motivé par le fait qu'il existe déjà sur le territoire de la C.C.R.L.C.M. une aire à cet effet.

10.2 Mme Sarah KASBAOUI propriétaire du lot n°3 du lotissement communal a installé une caravane sans autorisation préalable. Un contact sera très prochainement pris afin de lui exposer la réglementation en vigueur.

10.3 Station-service : afin de mener à bien les investissements prévus en 2016, une demande de subvention sera déposée courant octobre auprès du Conseil Départemental de

l'Aude. Dans le cadre du schéma d'accessibilité aux services publics, la commune espère des possibilités d'aides de la part de l'Etat. Monsieur Hervé BARO rencontrera prochainement le Préfet de l'Aude et discutera de possibilités de co-financements.

- 10.4 Afin d'organiser au mieux le transfert de la comptabilité de la commune vers la trésorerie de Lézignan-Corbières en 2016, la perceptrice de la trésorerie de Lagrasse encourage la commune à anticiper l'arrêt des paiements en espèces et chèques de la régie à la fin du mois de novembre 2015.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,*

*ACCEPTE l'arrêt des paiements en espèces et chèques de la régie des carburants à la fin du mois de novembre 2015.*

- 10.5 Dans le cadre du projet de sécurisation de la D613, l'Agence Technique Départementale a travaillé un projet très onéreux situé à hauteur de la friperie ; rien n'a été envisagé au niveau de la boulangerie. Un autre rendez-vous sera demandé à l'ATD pour travailler un projet de plateau traversant, beaucoup plus abordable pour les finances communales.

- 10.6 La signature de l'acte de vente de la parcelle B144 à Monsieur Hamish AUSTIN est imminente.

- 10.7 La prochaine édition du journal communautaire « commun accord » consacrera une double page à la commune de Mouthoumet avec un article spécifique au projet « friperie ». Une personne du service « communication » de la CCRLCM rencontrera très prochainement les élus.

- 10.8 Dans le cadre des intempéries de novembre 2014, la commune a été indemnisée sur la voirie communale endommagée. 20 209 € de budget ont été retenus sur les 28 955 € proposés. Sur les 80% de subventions, 40 % proviennent de l'Etat, 28 % du Département et 12 % de la Région. Le reste à charge pour la commune s'élève à environ 4 200 €.

- 10.9 Dans le cadre de « Vivons le théâtre en Corbières Minervois », Christian CHESSA souhaite organiser à Mouthoumet un cabaret pour un jeune public, le 27 novembre prochain. Monsieur le Maire propose de prêter gracieusement une salle pour l'organisation de cet événement.

- 10.10 Le prochain repas de la régie des festivités devrait avoir lieu le vendredi 30 octobre prochain ; il s'agira d'une soirée italienne.

- 10.11 A partir du 7 septembre prochain, Muriel BAUBE reprendra les cours hebdomadaires de Tai-chi, le lundi de 16h30 à 17h30. En ce qui concerne le yoga, une proposition devrait prochainement nous être soumise par Mme Daisy STOLOFF de Davejean.

- 10.12 La dégradation du mât d'éclairage public sur la route départementale a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de notre assurance. Après expertise, la totalité du devis de réparation est prise en charge par l'assureur.

- 10.13 Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion de soutien à l'action de l'association des maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics des conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,*

*VOTE la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse significative des dotations de l'Etat aux collectivités.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :  
En mairie, le lundi 7 septembre 2015



Jean-Marie SAUNIERE  
Maire  
(Signature et cachet)

*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*